



27 octobre 2004

Ministre de l'environnement  
M. Thomas Mulcair  
675, boul. René-Lévesque Est  
30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : demande d'audience publique sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2.***

Monsieur Mulcair,

Dans le cadre de la période d'information et de consultation publique organisée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), nous vous demandons de confier le mandat au BAPE d'organiser une audience publique sur le *Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et de réfection de Gentilly-2.*

Les membres du comité citoyen de Champlain Zéro nucléaire, croit qu'une audience publique est nécessaire dans ce dossier afin d'obtenir de l'information objective et indépendante. Par sa proximité, notre municipalité se trouve la plus exposée aux rejets quotidiens de la centrale nucléaire.

Nous croyons qu'une audience publique est incontournable dans ce dossier, puisque les citoyennes et les citoyens de notre municipalité expriment de sérieuses préoccupations notamment sur la santé, l'environnement, la sécurité et l'utilisation des finances publiques. Nos préoccupations ne sont pas l'apanage de gens mal informés; elles sont partagées par des scientifiques et par des sommités en matière d'énergie nucléaire.

Comme vous avez déjà mentionné publiquement être contre ce projet, nous vous remercions à l'avance, monsieur le ministre, d'accepter notre demande et de faire en sorte qu'il y ait une audience publique.

Nous vous prions de recevoir, monsieur Mulcair, nos salutations les meilleures.

Nathalie Boudreault  
Porte-parole de Zéro nucléaire

**Zéro nucléaire** désire obtenir la fermeture de la centrale nucléaire Gentilly 2 (G2). Le comité, formé de citoyennes et de citoyens de Champlain, s'est mis sur pied au printemps 2003, lors de la tournée de consultation de Hydro Québec sur la rénovation de la centrale G2. Zéro nucléaire travaille pour informer et mobiliser la population.